Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20261113-2026_084-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N° 2026-084

Le Maire de Saint-Gilles,

Vu l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026.04.11 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 216 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'annulation du spectacle "Toboggan par Balezocirque",

DECIDE

Article 1 : Cette décision abroge la décision 2026-051.

Article 2 : D'acquérir auprès de La Plaine de Joie, une représentation du spectacle intitulé " Le Stabile ", et une représentation intitulé " La Dernière Danse de Monique ", le samedi 14 novembre 2026 à 20h30. Ces représentations auront lieu au Complexe du Sabot d'Or.

Article 3 : La salle de spectacle sera mise à disposition de la compagnie le samedi 14 novembre à 9h00.

Article 4 : Le coût de la représentation « Le Stabile » s'élève à 490€ TTC, et la représentation « La Dernière Danse de Monique » à 900€ TTC.

Article 5 ; Les tarifs de locations des places sont fixés à :

Tarif plein : 12€
Tarif CE : 11€
Tarif réduit : 9€ (enfants, scolaires, étudiants, pass culture, demandeurs d'emploi, résidants des foyers logements du CIAS)
Tarif abonné : 10€
Tarif « sortir » : 4€

Article 6 : Madame la Directrice Générale de la Mairie de Saint-Gilles,
Monsieur le Trésorier du SGC de Guichen, seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et notification à La Plaine de Joie.

Fait à Saint-Gilles, le 13/11/2026
Le Maire, Antoine LE FRÊCHE

Publiée le : 13.11.26